

La Principale

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et responsables
légaux

Gravigny, le 17 October 2018

Sophie GASNIER **Objet : « Devoirs faits »**
Principale

Manuel AUBRY
Principal-adjoint

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe

Sébastien BARD
Gestionnaire

Qu'est-ce que le dispositif « devoirs faits » ?

Secrétariat de gestion
Chantal LEGOURD

Virginie FLEURANT
CPE

étude accompagnée
et encadrée
pour faire les devoirs
en veillant à l'articulation
avec le travail personnel
dans la classe

rend explicites
les attendus
scolaires du travail
personnel de l'élève

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé "au fil de l'eau".

Secrétariat
Carole DEBACKER

Téléphone
02 32.33.38.16

Fax
02 32.33.08.53

Mél.

ce.0271172c@ac-rouen.fr



Attention : Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé.

L'articulation entre « Devoirs faits » et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée. L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.

2 rue des Ecoles
27930 GRAVIGNY

oratzDi
vision
adressé aux
élèves volontaires



A qui ce dispositif s'adresse-t-il ?

Cet accompagnement pour le travail personnel s'adresse à tous les élèves volontaires. L'inscription se fait sur demande des parents et/ou de l'élève mais le dispositif ne peut être un succès que si l'élève adhère à l'aide proposée.

Dossier suivi par

Prénom Nom

Téléphone
02 35 14 xx xx

Fax
02 35 14 xx xx

Mél.
prénom nom

Quelle organisation au collège Marcel Pagnol ?

Trois créneaux hebdomadaires sont ouverts aux élèves, encadrés par la vie scolaire. L'accent sera mis, au-delà de l'accomplissement des devoirs sur la méthodologie et l'utilisation des ressources numériques. Un contrôle de l'assiduité sera fait.



**Lundi, mardi et jeudi de 17h05 à 18h
à partir du jeudi 8 novembre 2018**

Pour s'inscrire, il convient de compléter le coupon ci-contre et de le retourner à la vie scolaire pour le jeudi 18 octobre. Cet atelier est compatible avec l'ARE.

Devoirs faits



Monsieur, Madame
responsable de.....
classe :

Demande(nt) son inscription au dispositif « devoirs faits ».

Ordonner les créneaux par ordre de priorité :

LUNDI 17 H - 18H	
MARDI 17H -18H	
JEUDI 17H – 18H	

A Gravigny, le

SIGNATURE DES PARENTS	SIGNATURE DE L'ELEVE